Article écrit par Charlotte CARMES le 13 août 2020

Tourisme et Voyages : 120 ans d'aventures !

L'Automobile Club Association a toujours su s'adapter, conseiller, innover, proposer des solutions pour ses adhérents afin de faciliter leurs déplacements.

LES PREMIERS CONSEILS AUX VOYAGEURS

À l'heure où les vacances se démocratisent avec l'arrivée des premiers congés payés en 1936, les Français prennent goût au voyage. À cette époque, l'automobile est le moyen de transport le plus plébiscité pour se déplacer et partir à la découverte de nos régions et de l'Europe. Des itinéraires de routes sont établis pour les adhérents de l'Automobile Club dès 1932. Fin des années 60, un engouement flagrant apparaît autour de la réalisation de ces itinéraires, qui deviennent plus détaillés et plus personnalisés. Toujours soucieux d'apporter le meilleur service, l'Automobile Club intègre, dans les années 70, au sein de ses locaux, une "branche" Tourisme pour faciliter le déplacement des automobilistes. Pas moins de 7 000 itinéraires de voyages étaient délivrés chaque année. Des documents douaniers, d'assistance routière et d'avantages étaient remis aux adhérents de l'association pour leur assurer un séjour en toute sérénité. Ce que l'on nomme aujourd'hui "conseils aux voyageurs" sur le site du gouvernement était déjà un service proposé par le Club dans les années 80. En effet, avant de partir à l'étranger, les adhérents bénéficiaient de conseils détaillés : sur les formalités de police et de santé, sur l'entretien de leur véhicule et des documents obligatoires à prévoir, sur le Code de la route à l'étranger, pour voyager avec des animaux de compagnie, sur les assurances et les devises des pays traversés.

Dans les années 90, l'Automobile Club ne cesse de développer son expertise pour conseiller et accompagner au mieux ses adhérents lors de leurs déplacements. De nombreux documents liés au tourisme sont alors fournis par l'association, comme le carnet de camping-caravaning, le permis de conduire international ou encore le carnet de passages en douane. Les premiers séjours liés aux vacances d'hiver avec des prix clubs négociés voient le jour également au cours de cette décennie. Sans le savoir, le Club exerçait déjà un rôle de conseiller en voyages.

LA CRÉATION DE L'AGENCE DE VOYAGES

C'est en 1998 que l'Automobile Club Association se voit attribuer la licence d'agence de voyages. Automobile Club Tourisme & Voyages est une agence de voyages associative immatriculée par Atout France et qui dispose des garanties financières et d'une assurance Responsabilité Civile conformes à la loi. Elle est également membre associé du SNAV (Syndicat National des Agences de Voyages). Cette initiative de développer la branche tourisme, qui est désormais nommée service Tourisme et Voyages, est lancée en réponse aux attentes de ses adhérents. Les adhérents font confiance au Club auprès duquel ils trouvent une source inépuisable d'informations, de conseils et désormais la possibilité de faire des réservations. Voyager est devenu un réel besoin au fil des ans, que ce soit par avion, par bateau, seul ou en groupe, les Français se tournent désormais vers des conseillers en voyages. Il était donc évident qu'une agence de voyages émerge.

LE SAVOIR-FAIRE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VOYAGEURS

Au cours des années 2000 et jusqu'à aujourd'hui, l'agence de voyages de l'Automobile Club s'est entourée de conseillères diplômées en BTS ou licence de Tourisme. Elles informent, aident, conseillent et accompagnent les adhérents dans l'élaboration de leurs voyages. Fortes d'une expérience allant de 6 à 20 ans, elles reflètent le savoir-faire défini dans sa charte de qualité qui se traduit par des compétences en matière de conseils et de suggestions afin de guider aux mieux les adhérents dans les choix pour leurs vacances. Offrir une large gamme de produits, de services de qualité et faire voyager ses adhérents en toute sécurité ont toujours été les priorités de l'association.

Un accueil personnalisé, chaleureux et convivial est réservé à chaque personne qui franchit la porte de l'agence ou qui la contacte par téléphone et par mail. Certaines d'entre elles sont adhérentes depuis plus de 50 ans et sont clientes de l'agence depuis son ouverture : une belle fidélité ! Enfin, le professionnalisme de l'équipe garantit la transparence auprès de ses clients en matière d'informations liées aux prix, aux contenus des prestations choisies, aux modalités de paiement, aux formalités nécessaires ainsi qu'aux conditions générales et particulières de ventes. Toute l'aide indispensable en cas de difficultés avant, pendant ou après le voyage est assurée. En effet, les conseillères de l'agence peuvent, si cela est nécessaire, assurer le suivi des sinistres auprès des assurances, trouver une solution dans l'urgence en cas de modification du séjour ou d'un imprévu sur place, faire part de leur propre expérience personnelle en matière de voyages. En collaboration étroite avec le service juridique de l'Automobile Club Association, l'agence offre une démarche qualitative pour une protection optimale du voyageur.

UNE VITRINE POLYVALENTE

Évoluer avec le marché du tourisme a toujours permis au Club d'être “dans le coup” : rechercher les meilleurs partenariats, être à l'affût des nouveautés et enrichir constamment son savoir-faire. Des contacts dignes de confiance ont été tissés avec des partenaires du tourisme pour proposer des voyages de qualité. Par ailleurs, en 2009, l'Automobile Club a signé une convention de partenariat avec l'UCPA afin de proposer toute une gamme de “colonies de vacances sportives” pour petits et grands. L'agence de voyages est ainsi devenue le point relais UCPA de la région Grand Est.

Proposer un voyage ne s'arrête pas simplement à un “package”. Les adhérents du Club sont habitués à un accompagnement personnalisé et à recevoir les meilleurs conseils. Il est fréquent que l'agence de voyages, désormais appelée Automobile Club Voyages (ACV), leur réserve une place de TGV ou un taxi pour se rendre à leur aéroport de départ, leur trouve un parking pour leur véhicule le temps du séjour ou leur remplisse les documents liés aux formalités d'entrée dans le pays visité. Suite aux évènements de la Covid-19, Automobile Club Voyages a su réagir instantanément afin de rassurer ses clients et a fait évoluer ses offres. Voyager en toute sécurité est indéniablement devenu une priorité. De nouveaux partenariats adaptés à la situation sanitaire ont été mis en place. L'agence propose maintenant des séjours autour du trekking, de la randonnée et du cyclotourisme, en France et en Europe, et de nouveaux autotours en France.

Votre agence de voyages

Séjours / Croisières / Week-ends / Circuits Voyages à la carte / Thalasso et Bien-être / Autotours / Voyages de noces / Billets d'avion / Locations de voiture / Cyclotourisme / Vacances sportives / Colonies de vacances

Devis gratuit

Que vous soyez adhérent de l'Automobile Club Association ou non, que vous habitiez le Grand Est ou une autre région de France, Automobile Club Voyages est à votre écoute pour élaborer votre prochain projet de voyage.

- Par téléphone au 03 88 24 98 55 et au 03 89 29 27 31
- Par mail service_tourisme@automobile-club.org
- En accueil physique à Strasbourg et à Colmar du lundi au vendredi (sauf le mercredi pour Colmar).